



# Délibération du Conseil d'administration

## Séance du 16 novembre 2023

**Présents** | M. Jean-Paul PAVILLON et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Corinne PICARD (arrivée au point n°2) représentants le conseil municipal.  
Mmes Chantal SCHWARTZ, Marie-Chantal GUILLOT, Monique LE BIHAN, Martine SCOTTO DI VETTIMO et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Philippe LABORDERIE	Mme Edith CHOUTEAU
Mme Christine CORBILLON	Mme Danielle LANGLOIS
Mme Christelle TREHET-COLLET	Mme Monique LE BIHAN

**Absent excusé**

M. Gérald BOUSSICAULT

**Assistaient également**

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,  
M. Philippe FREMONDIÈRE, directeur général des services, Ville des Ponts-de-Cé.

### **POINT N°10 – RÉSIDENCE AUTONOMIE – CRÉATION DE POSTES CONTRACTUELS**

Madame CHOUTEAU, Vice-Présidente, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2323-1, R 2313-3,

Vu l'article 34 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, portant dispositions statutaire relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il convient de créer 3 emplois contractuels pour assurer la continuité du service hôtelier le week-end et les jours fériés,

Il est proposé la création de 3 postes de contractuels, sur la période du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 30 novembre 2024 :

- Cadre d'emploi des Adjoints sociaux - 1er indice de la grille des agents sociaux 9,10/35<sup>ème</sup>
- Cadre d'emploi des Adjoints sociaux - 1er indice de la grille des agents sociaux 10,53/35<sup>ème</sup>

- Cadre d'emploi des Adjoints sociaux - 1<sup>er</sup> indice de la grille des agents sociaux 9,10/35<sup>ème</sup>

**Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.**

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

